

District de la Creuse**Siège social :**

17 Rue Jean Bussièrre
23000 GUERET

Accueil :

Guillaume LACAN
Véronique CHANUDET
Tél. : 05.55.52.09.85

Cellule Technique :

Florian SICOT
Baptiste RIBES

Site et E-mail :

Site : <http://foot23.fff.fr>
E-mail : district@foot23.fff.fr

Horaires d'ouverture des Bureaux

Lundi, Mardi : 8h-12h et 13h-17h
Mercredi : 8h-12h
Jeudi, Vendredi : 8h-12h et 13h-17h

Agenda**Lundi 3 février 2025 :**

- 18h30 : réunion des clubs en infraction Statut de l'Arbitrage
- 19h-20h à Felletin : Centre de Perfectionnement U12-U13 G. et F.

Mardi 4 février 2025 :

- 19h-20h à Royère de Vassivière : Centre de Perfectionnement U12-U13 G. et F.

Mercredi 5 février 2025 :

- 9h-17h : CFI U6-U9

Jeudi 6 février 2025 :

- 18h30 : Commission de Discipline

Vendredi 7 février 2025 :

- 18h30 : formation Arbitres District

**Sommaire**

Pages 2 et 3 : convocations réunions

Pages 3 à 13 : PV du Comité de Direction, de l'Assemblée Générale Financière

Pages 14 et 15 : bordereau des rencontres

Pages 16 et 17 : désignations officiels

Pages 18 à 28 : informations diverses



REUNION DES CLUBS EN INFRACTION VIS-A-VIS DU STATUT DE L'ARBITRAGE

La Commission d'Arbitrage organise une réunion à l'intention des clubs en infraction vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage le **LUNDI 3 FEVRIER 2025 à 18 heures 30 à Guéret au Siège du District.**

Tous les clubs concernés ont reçu une invitation par mail.

FORMATION INITIALE EN ARBITRAGE

Une dernière Formation Initiale en Arbitrage, afin de régulariser la situation des clubs en infraction, est organisée les 22 et 23 février 2025 à Guéret.

N'hésitez pas à inscrire les personnes intéressées via le lien suivant : <https://www.malfna.fr/formations-darbitres/>

FORMATIONS ARBITRES DISTRICT

La Commission d'Arbitrage organise des formations à l'intention des arbitres de District **les vendredis :**

- 7 février 2025

- 14 mars 2025

- 4 avril 2025

Celles-ci débiteront à **18 heures 30 à Guéret au Siège du District.**



COMMISSION D'ARBITRAGE

CONVOCAATION

Destinataires : MM. BEAUQUESNE, BERNARD, CHANUDET, CHRISTY, COLLIN, COUT, DEFRENEIX, GANDOIS, LALANDE, MONDON R., MONDON Th., OVAN, PETIT-PIERRE, VILLATTE.

Pour information : M. AUBLANC.

Vous êtes prié d'assister à la réunion de la **COMMISSION D'ARBITRAGE** qui aura lieu le

LUNDI 10 FEVRIER 2025 à 18 H 30 à GUERET au Siège du District

ORDRE DU JOUR

- Planning intervention sur la FIA des 22 et 23 février
- Réunion avec les clubs en infraction
- Passerelle Ligue-District
- Rattrapage tests
- Présences aux formations
- Désignations
- Observations
- Candidats formation initiateurs
- Questions diverses

La Secrétaire Générale : Michèle LORCERIE.

CET AVIS TIENT LIEU DE CONVOCAATION.

COMMISSION DE GESTION DES COMPETITIONS

CONVOCAATION

Destinataires : Mmes AUGER, LABETOULLE, MM. APOLLARO, BERNARD, ECOBICHON, PARIS, PERRIERE, PLANCHAT, RANCIER, ROBERT.

Pour information : M. AUBLANC.

Vous êtes prié(e) d'assister à la réunion de la **COMMISSION DE GESTION DES COMPETITIONS** qui aura lieu le

MARDI 11 FEVRIER 2025 à 18 H 30 à GUERET au Siège du District

ORDRE DU JOUR

- Point sur les compétitions
- Mise à jour du calendrier prévisionnel 2024/2025
- Etude du calendrier prévisionnel 2025/2026
- Questions diverses

La Secrétaire Générale : Michèle LORCERIE.

CET AVIS TIENT LIEU DE CONVOCAATION.



COMITE DE DIRECTION

CONVOCATION

Destinataires : Mmes AUGER, BEAUJON, LORCERIE, LUTRAT, VEDRINES, MM. AUBLANC, BEAUQUESNE, BRUNAUD, CHANUDET, COUBRET, COURTY, ECOBICHON, GAYET, LAFRIQUE, OLIVIER, PARIS, PERRIERE, RANCIER, ROBERT, ZARROUK.

Pour invitation : Mme CHANUDET, MM. LACAN, RIBES, SICOT (salariés).

Vous êtes prié(e) d'assister à la réunion du **COMITE DE DIRECTION** qui aura lieu le

MARDI 18 FEVRIER 2025 à 18 H 30 à St SULPICE LES CHAMPS (Salle Polyvalente)

ORDRE DU JOUR

- Informations du Président
- Point sur la reconstruction du District
- Désignation des référents des clubs
- Réunions de secteurs (définition des secteurs, dates et lieux, et de l'ordre du jour)
- Tour de table des Commissions
- Questions diverses
- Remise de la médaille d'Or LFNA à M. GRAMPEIX

La Secrétaire Générale : Michèle LORCERIE.

CET AVIS TIENT LIEU DE CONVOCATION.

COMITE DE DIRECTION

REUNION DU MARDI 12 NOVEMBRE 2024 à 19 HEURES

PV N° 3

Présents : Mmes AUGER, LORCERIE, LUTRAT, VEDRINES, MM. AUBLANC (Président), BRUNAUD, CHANUDET, COUBRET, ECOBICHON, GAYET, LAFRIQUE, OLIVIER, PARIS, ROBERT.

Excusés : Mme BEAUJON, MM. BEAUQUESNE, COURTY, PERRIERE, RANCIER, ZARROUK (Membres du Comité).

Assistent : MM. LACAN, SICOT (salariés).

* ADOPTION D'UN PROCES-VERBAL

Le procès-verbal n° 2 de la réunion du 12 septembre 2024 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

INFORMATIONS DU PRESIDENT

Au nom du Comité de Direction, Serge AUBLANC présente ses condoléances :

- au club de l'US Felletin suite au décès de Jean-Louis PETIT, dirigeant qui avait été récipiendaire d'une médaille LFNA lors de la dernière Soirée des Récompenses

- à Bernard MULOT, Membre coopté, et sa famille, suite au décès de sa maman.

- L'opération « référents élus » - qui consiste à ce qu'un Membre élu du District soit le référent privilégié de trois ou quatre clubs - est reconduite.

Une proposition de répartition des clubs est présentée.

Celle-ci sera affinée lors d'une prochaine réunion.

POINT SUR LES TRAVAUX DU SIEGE DU DISTRICT

La couverture, la maçonnerie et la pose des huisseries sont réalisées.

L'entreprise en charge de la pose du placoplâtre va désormais intervenir.



Concernant le financement, notre demande d'aide de 50.000 euros à la Fédération Française de Football a été acceptée et versée.

La demande d'aide de 20.000 euros au Conseil Départemental est en débat lors de la réunion de ce jour.

En ce qui concerne notre demande de 40.000 euros à Ligue de Football Nouvelle Aquitaine, nous sommes en attente d'une réponse.

PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE DU 05/12/24

Les représentants du Commissaire aux Comptes étant indisponibles le 29 novembre, la date a finalement été modifiée pour être fixée au 6 décembre 2024 à 18 heures 45 à la Salle de Conférence du Crédit Agricole Centre-France.

Le Comité arrête l'ordre du jour comme suit :

- 1- Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 28 juin 2024
- 2- Mot d'accueil du Président
- 3- Désignation des scrutateurs
- 4- Compte-rendu financier de l'exercice 2023/2024
- 5- Rapport du Commissaire aux Comptes
- 6- Approbation des comptes 2023/2024 et affectation du résultat
- 7- Discussion et vote du budget 2024/2025
- 8- Intervention des personnalités
- 9- Questions diverses
- 10- Clôture de l'Assemblée Générale

Roland BRUNAUD présente le résultat de l'exercice écoulé qui laisse apparaître un déficit de 51.292 euros.

Bernard COUBRET, Trésorier, présente ensuite le budget prévisionnel pour la saison 2024/2025 où nombre d'ouvertures de crédit ont été revues à la baisse pour un retour rapide à l'équilibre.

Seuls les postes charges et salaires et impôts ont été légèrement augmentés, notamment pour tenir compte des augmentations prévues dans les conventions collectives salariales.

Il précise que chaque poste fera l'objet d'un suivi trimestriel.

Il insiste sur le fait qu'aucune couverture de crédits ne pourra faire l'objet de dépassements.

Une hausse des tarifs et amendes est étudiée et sera définie lors de la prochaine réunion, ainsi que la validation définitive du budget prévisionnel.

Le montant des frais de déplacements est également évoqué.

Il sera également demandé une attestation d'assurance précisant que les conducteurs ont bien l'autorisation de prendre leur voiture pour leurs déplacements professionnels.

Des questions sont ensuite abordées :

- Est-il toujours prévu le remboursement pour l'accompagnement des jeunes arbitres par la Ligue ?
Renseignement sera pris auprès du Conseiller Technique Régional en Arbitrage.

- Si un éducateur est suspendu, peut-il couvrir son club au niveau du Statut des Educateurs ?
Le Président se renseignera auprès du juriste de la Ligue.

POINT SUR LES ACTIONS TECHNIQUES

* D.A.P. (Développement et Animation des Pratiques)

Florian SICOT fait le point sur les statistiques licenciés jeunes à la date du 11/11/24 :

Catégories	2023/2024	2024/2025	Variation
U16-U18 G.	214	201	- 13
U16-U18 F.	63	81	+ 18
U14-U15 G.	239	203	- 36
U14-U15 F.	38	36	- 2
U12-U13 G.	226	256	+ 30
U12-U13 F.	43	42	- 1
Foot Animation G.	611	606	- 5
Foot Animation F.	87	91	+ 4
TOTAL	1521	1516	- 5



Il présente ensuite les différentes actions menées :

- **les plateaux et critères** se déroulent selon le calendrier édité

- **Opération « Foot à l'Ecole » :**

- 9 écoles
- 21 classes
- 412 enfants
- 12 intervenants agrémentés

- **Futsal** : prévisionnel établi du 30/11/24 au 01/03/25 (2 à 3 dates par catégories de U6 à U18, et Seniors Féminines)

- **Label jeunes** : l'autodiagnostic est ouvert jusqu'au 15 décembre (à ce jour, 6 clubs de jeunes sont entrés dans la démarche).

La remise du label jeunes 2023/2024 à l'ES Guérétoise aura lieu le 13 novembre 2024.

- **Formations** :

- CFI : 3 sessions organisées pour 35 stagiaires (2 sessions annulées pour manque de stagiaires)
- DF : annulation des DF Seniors et CREF (le DF Jeunes sera mis en place en inter secteurs avec la Haute-Vienne)

* **P.P.F. (Projet de Performance Fédéral)**

- **Centres de Perfectionnement U12-U13 G. et F. :**

- 8 séances ont déjà eu lieu (110 garçons et filles ont participé)
- 37 autres séances sont fixées les lundis et mardis suivant les secteurs (4)

- **Centres de Perfectionnement Gardiens de but U12-U13 G. et F. :**

- 1 séance a eu lieu (17 enfants présents)
- prochaine séance dimanche 17 novembre à Gouzon

- **Détections / Sélections** :

- **U14 G.** : détection le 23 octobre dernier
- **U13 G.** : pas de détection, séance le 1^{er} novembre avec une liste de joueurs provisoire
- **U12 G.** : détection le 24 octobre dernier en incluant les meilleures filles U12 et U13
- **U12-U13 F.** : création d'une Sélection Féminine qui participera aux interdistricts lors de la saison 2025/2026. Pour cette saison, les meilleures U13 seront intégrées à la Sélection Limousin

- **Ligue** :

- **Intersecteurs U15 G.** : sélection du Limousin avec deux creusois (Scheun WIASTERSHEIM et Lucien PRADILLON (ES Guérétoise, formés à l'ESM La Souterraine)

- **Sélections LFNA U15 F.** : Perrine VIDAL-VACHER (Foot Génération 2000) a participé au stage d'août, Angéline CIMBAULT (Foot Génération 2000) et Noémie BEAUFILS (Foot Génération 2000) ont participé au stage d'octobre

- **Pôle Espoirs Féminin** : Léa PINTON (Foot Génération 2000) a effectué des débuts prometteurs au Pôle ainsi que dans l'équipe U14 F. des Girondins de Bordeaux

- **Sélection LFNA U15 G. Futsal** : Iban DUPUY-MURET (ES Guérétoise) et Lucien PRADILLON (ES Guérétoise) ont participé au stage de sélection

- **Sélection LFNA U16 G. Futsal** : Eliott BAILLY (ES Guérétoise) et Timéo VAZ DE MATOS (ES Guérétoise) ont participé au stage de sélection



ACTIVITE DES COMMISSIONS

* Commission d'Arbitrage

- Le Comité, à la majorité des voix, décide de nommer M. Philippe COLLIN à la présidence de la Commission d'Arbitrage.

- Demande du responsable des désignations jeunes d'autoriser deux très jeunes arbitres à officier en Championnat U15 pour la saison 2024/2025.

Accord unanime du Comité de Direction.

* Commission Foot Diversifié

Futsal : le championnat débutera à partir de fin novembre.

Foot-Loisir : 10 équipes participent à l'animation.

* Commission FAFA

Thierry ECOBICHON indique que trois dossiers ont été étudiés :

- Chambon (éclairage) et Vallière (main courante) ont reçu un avis favorable
- le dossier de Méasnes est toujours en attente

RETOUR SUR LES RESULTATS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DE LA LFNA

La liste du candidat François GRENET a été élue au terme d'un scrutin serré (80 voix d'écart).

Il est proposé d'adresser un courrier à la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine pour solliciter le remboursement d'un prélèvement opéré arbitrairement pendant 3 ans, soit de la saison 2021/2022 à la saison 2023/2024, et ce en dehors de tout conventionnement ou accord préalable.

La somme précitée (un peu plus de 65.000 euros) correspondrait à la contrepartie financière de la mise à disposition d'un CTS sur la période concernée alors qu'il n'en a rien été.

Le Comité de Direction, unanime, donne son accord au Président pour engager toutes démarches afin de recouvrer les sommes indument prélevées.

QUESTIONS DIVERSES

- **Mail du FC Fursac.**

Le Comité de Direction, considérant le motif de la réclamation justifié, décide de transmettre le dossier à la Commission de Discipline.

- **UNAF 23 : demande d'octroi d'une subvention de fonctionnement.**

Le Comité de Direction décide d'accorder une somme de 200 euros.

- **Nominations Membres individuels et arbitres indépendants.**

Suite au paiement de leur cotisation, le Comité nomme Membres individuels du District les personnes ci-après : Camille BOUYERON, Francis BUXERAUD, Guy DEFRENEIX, Jacques DESHERAUD, Laurent GAYET, Thierry MONDON.

La séance est levée à 21 heures 45.

Le Président : Serge AUBLANC.

La Secrétaire Générale : Michèle LORCERIE.

COMITE DE DIRECTION

REUNION EN VISIO DU MARDI 26 NOVEMBRE 2024 à 19 HEURES

PV N° 4

Présents : Mmes AUGER, LUTRAT, VEDRINES, MM. AUBLANC (Président), BEAUQUESNE, BRUNAUD, CHANUDET, COUBRET, ECOBICHON, GAYET, LAFRIQUE, OLIVIER, PARIS, ROBERT.

Excusés : Mmes BEAUJON, LORCERIE, MM. COURTY, PERRIERE, RANCIER, ZARROUK (Membres du Comité).

**TARIFS 2024/2025**

Le Comité, pour faire suite à sa réunion précédente, arrête les tarifs 2024/2025 comme suit.
L'augmentation de certains tarifs sera évoquée aux clubs lors de l'Assemblée Générale Financière.

ENGAGEMENTS COMPETITIONS (à compter de la saison 2025/2026)**CHAMPIONNATS**

- Départemental 1 : 170 euros
- Départemental 2 : 160 euros
- Départemental 3 : 135 euros
- Départemental 4 : 100 euros
- Féminines à 8 : 25 euros
- Futsal : 30 euros
- Foot-Loisir : 30 euros
- Challenge Vétérans : 30 euros
- U19 : 25 euros
- U17 : 25 euros
- U15 : 25 euros
- U13 : 20 euros

COUPES

- Coupe de la Creuse : 115 euros
- Coupe Jean Bussière : 85 euros
- Coupe André Latéras : 85 euros
- Coupe de la Creuse Féminine à 11 : 50 euros
- Coupe de la Creuse Féminine à 8 : 35 euros
- Coupe de la Creuse Féminine Futsal : 25 euros
- Coupe de la Creuse Futsal : 30 euros
- Coupe de la Creuse Foot-Loisir : 40 euros
- Coupe de la Creuse U19 : 40 euros
- Coupe de la Creuse U17 : 25 euros
- Coupe de la Creuse U15 : 25 euros
- Coupe de la Creuse U13 : 20 euros

FORFAITS (à compter du 1^{er} janvier 2025)

- Départemental 1 et 2 : 80 euros
- Départemental 3 et 4, et Féminines : 60 euros
- Futsal, Foot-Loisir : 60 euros
- Jeunes District à 11 : 30 euros
- Jeunes District autres et plateaux (garçons et filles) : 20 euros
- Coupes Seniors à 11 : 80 euros
- Coupes Jeunes : 35 euros
- Coupe de la Creuse Féminine à 8 : 50 euros
- Coupes Futsal, Foot-Loisir : 50 euros
- Forfait général : amende x 3

DROITS ET FRAIS DE DOSSIER (à compter du 1^{er} janvier 2025)

- Frais de constitution d'un dossier : 20 euros
- Réserves - réclamation avant match : 40 euros
- Réserves - réclamation après match : 90 euros
- Demande d'évocation - frais de dossier : 50 euros
- Appel Ligue : 114 euros
- Appel District : 85 euros
- Appel Discipline (régional) : 114 euros
- Appel Discipline (District) : 105 euros
- Cotisation Membres individuels : 50 euros (y compris frais de gestion)
- Frais de gestion (par licence) : 5 euros

AMENDES DISCIPLINAIRES (à compter du 1^{er} janvier 2025)

- Discipline 1^{er} avertissement : 20 euros
- Discipline 2^{ème} avertissement : 25 euros
- Discipline 3^{ème} avertissement ou récidive dans le délai : 40 euros



- Suspension 1 ou 2 matchs : 45 euros
- Suspension 3 ou 4 matchs : 65 euros
- Suspension 5 ou 6 matchs : 140 euros
- Suspension 7 à 10 matchs : 180 euros
- A partir de 10 matchs de suspension : 300 euros

AMENDES (à compter du 1^{er} janvier 2025)

- Absence Assemblée Générale : 125 euros
- Absence arbitre à un match : 70 euros
- Absence non excusée à convocation : 200 euros
- Absence à convocation suite à instruction : 200 euros
- Non réponse à la demande de rapport de l'instructeur : 115 euros
- Non réponse à rapport demandé : 100 euros
- Engagement hors-délai : 75 euros
- Retour tardif de Coupes : 70 euros
- Demande tardive (moins de 5 jours avant la rencontre) de modifications calendriers : 40 euros
- Amende infraction Statut de l'Arbitrage (Départemental 1) : 120 euros
- Amende infraction Statut de l'Arbitrage (autres Divisions sauf dernière Division de District) : 60 euros
- Amende infraction Statut des Educateurs (Départemental 1, par match) : 60 euros
- Amende infraction Statut des Jeunes (à partir de la deuxième saison) : 60 euros
- Homologation terrain / éclairage : 70 euros

DIVERS (à compter du 1^{er} juillet 2024)

- Frais de déplacement Membres et salariés (km A/R) : 0,35 euros
- Franchise frais de déplacements bénévoles : à définir
- Barème kilométrique de remboursement (caisse de péréquation, coupes, ...) : 1 euro du km
- Barème kilométrique de remboursement par le club dont la responsabilité disciplinaire est avérée des frais de déplacement de clubs témoins que la Commission de Discipline a jugé utile d'auditionner : 0,35 euro du km

VALIDATION DU BUDGET PREVISIONNEL POUR L'ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE

Bernard COUBRET, Trésorier, présente ensuite le budget prévisionnel pour la saison 2024/2025 soulignant que plusieurs postes budgétaires avaient été diminués.

Après échanges, le Comité présentera le budget prévisionnel ci-après à l'Assemblée Générale.

BUDGET DISTRICT				
SAISON 2024/2025				
DEPENSES	Réalisé 22-23	Budget 23-24	Réalisé 23-24	Budget 24-25
Achats (fournitures, électricité, eau, équipements bureaux, téléphone, affranchissements)	18100	30000	28041	16000
Services extérieurs (Contrats -Location-Assurances-Honoraires-Cotisations)	11236	4000	19821	12000
		5950		
Salaires et charges + formation	112239	123000	138171	140000
Développement et animation du football District (équipements, ballons, restauration, stages, transport, objet promo...)	56650	21000	58452	50000
Impôts et taxes et charges financières	3146	3500	3145	3200
Fonctionnement et activité District (déplacements des membres, observations-contrôles des arbitres, remboursements de frais divers, dons frais des membres)	31146	23000	32486	34000
Amortissements et provisions	13078	15000	62719	15000
Charges exceptionnelles	17472	10200	2884	2000
TOTAL DEPENSES	263067	235650	345719	272200
RECETTES	Réalisé 22-23	Budget 23-24	Réalisé 23-24	Budget 24-25
Objets promo, écussons, livres, tablettes	70	1000	30	50
Amendes, sanctions, frais de dossier	28742	35000	30230	35000
Engagements (championnats, coupes) et cotisations - Frais de gestion - Remboursements divers	41948	38000	46635	50000
Subventions	145258	129000	126132	132000
Sponsors, partenaires, abandon de frais et autres	10291	11000	11883	16000
Recettes coupes	14435	20000	18988	19000
Produits financiers	1683	1650	7645	5000
Produits exceptionnels (y compris reprises provisions)	18942		300533	15150
TOTAL RECETTES	261369	235650	542076	272200
Résultat comptable :		-1698	196357	Variation
Retraitement hors charges et produits exceptionnels et provisions	Dépenses	245595	292835	47240
	Recettes	242427	241543	-884
		-3168	-51292	

Le Président : Serge AUBLANC.



ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE DU DISTRICT

**VENDREDI 6 DECEMBRE 2024 à 19 heures,
Salle de Conférences du Crédit Agricole Centre-France à Guéret**

Présents : MM. AUBLANC (Président), Mmes AUGER, LORCERIE, LUTRAT, MM. BRUNAUD, CHANUDET, COUBRET, ECOBICHON, GAYET, OLIVIER, PARIS.

Excusés : Mme SIMONET (Présidente du Conseil Départemental) ; Mme BUNLON (Vice-Présidente du Conseil Départemental) ; M. TERRIEN (Directeur Départemental DASEN) ; Mme BEAUJON, VEDRINES, MM. BEAUQUESNE, COURTY, LAFRIQUE, PERRIERE, RANCIER, ROBERT, ZARROUK (Membres du Comité de Direction) ; MM. SICOT (CTD DAP), RIBES (Adjoint PPF).

Assistent : M. LALANDE (Président de l'UNAF 23) ; M. KEBLI (Président de l'Amicale des Educateurs) ; MM. BERNARD, GODARD, MOULINAT, LONCLE (Membres cooptés) ; Mme CHANUDET (Employée Administrative), M. LACAN (Responsable Fonctionnement et Développement).

Clubs présents : AHUN (M. COUBRET) - AJAIN (M. LANGLOIS) - AUBUSSON EF (M. SIMOES) - AUZANCES (M. ROUX) - BELLEGARDE EN MARCHE (M. COUEIGNAS) - BENEVENT-MARSAC (M. LEBON) - BETETE-ROCHES (M. GIRAUD) - BORD St GEORGES (M. CARRAT) - BOURGANEUF (M. PATERON) - BOUSSAC (M. MOULINAT) - BUSSIERE-DUNOISE (M. MAUCHAUSSAT) - CHAMBON (M. FAUCHERON) - CHAMPAGNAT (M. RICOU) - CHENERAILLES (M. ROUSSELET) - CLUGNAT (M. BOURSAUT) - CREUSE AVENIR 2005 (M. DALLOT) - EVAUX-BUDELIERE (Mme BOURRAT) - FELLETIN (M. MONDON) - FLAYAT (M. MOULINAT) - FOOT GENERATION 2000 (Mme AUGER) - LA FORET DU TEMPLE (M. LALANDE) - FURSAC (M. GUNTHER) - GOUZON AVENIR (M. REBEIX) - GRAND-BOURG (Mme WILLIAMS) - JARNAGES-PARSAC (Mme AUGER) - LUSSAT (Mme BOURRAT) - MAINSAT-SANNAT (M. ECOBICHON) - MAUTES (M. COUEIGNAS) - MERINCHAL (M. VERNEDE) - NORD EST CREUSE (M. PARIS) - NOUZIER-S-LA CELLETTE (Mme BARBE) - PEYRAT LA NONIERE (M. PUIBOUBE) - RETERRE-FONTANIERES (M. ROUX) - ROYERE DE VASSIVIERE (Mme FOUCAULT) - SARDENT (M. BERNICAL) - SOSTRA FUTSAL (M. GODARD) - ESM LA SOUTERRAINE (M. CLAVEYROLAS) - St AGNANT DE VERSILLAT (Mme PENOT) - St DIZIER-LEYRENNE (M. PLANCHAT) - St FIEL (Mme BARBE) - St MAURICE ES (M. PASQUET) - St SILVAIN-MONTAIGUT (M. GODARD) - St SULPICE LE GUERETOIS (M. LAFAYE) - St SULPICE-St GEORGES (M. DESCHATRES) - St VAURY (M. BLANC) - Ste FEYRE (M. LANGLOIS) - VALLIERE (M. ECOBICHON).

Clubs absents : CHARRON ; DUN-NAILLAT ; ES GUERETOISE ; FC GUERET ; MEASNES ; SOUMANS ; St SEBASTIEN-AZERABLES.

Tous les clubs présents ont élargé, l'Assemblée Générale débute à 19 heures 10.

Le Président salue tous les participants et déclare donc l'Assemblée Générale Financière ouverte, constatant que le quorum est atteint.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28/06/24

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 28 juin 2024 a été publié sur Foot Hebdo Creuse et sur le site internet du District.

En l'absence de questions, le Président le soumet au vote.
Il est adopté à l'unanimité.

MOT D'ACCUEIL DU PRESIDENT

Le Président remercie les clubs de leur présence, ainsi que le Crédit Agricole Centre-France pour la mise à disposition de la salle fraîchement rénovée.

Il souhaite la bienvenue aux nouveaux Président(e)s, Secrétaire(s) et autres dirigeant(e)s qui nous ont rejoint pour servir notre sport avec enthousiasme et passion.

Le Président remercie également de leur présence MM. Nicolas OLLIER, Chef du Service Jeunesse, Engagement et Sports, Philippe LALANDE, Président de l'UNAF, et René KEBLI, Président de l'Amicale des Educateurs.



DESIGNATION DES SCRUTATEURS

Le Président sollicite trois volontaires de clubs qui seront placés, en cas de vote dans la soirée, sous le contrôle des Membres de la Commission de Surveillance des Opérations Electorale.

Mme PENOT (US St Agnant de Versillat), MM. CARRAT (AS Bord St Georges) et PASQUET (ES St Maurice) sont désignés par l'Assemblée.

COMPTE-RENDU FINANCIER DE L'EXERCICE 2023/2024

Roland BRUNAUD détaille les différentes lignes des bilans actif et passif, ainsi que celles du compte de résultat.

Il indique que le déficit est important (- 51.292 €) et que des mesures vont être prises dès le 1^{er} janvier 2025 afin d'essayer de réguler au plus vite ce dernier, notamment par l'augmentation de certains tarifs qui n'avaient pas évolué depuis une dizaine d'années.

Toutefois, il précise que le montant du déficit est « pollué » par différents mouvements comptables dus à l'incendie du District, au litige qui oppose le District à Siemens, ainsi que par différentes actions ponctuelles qui ont été organisées cette saison.

En l'absence d'intervention des clubs, le Président donne la parole au Commissaire aux Comptes.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Xavier MERIGLIER, représentant FIDECO AUDIT, commente le diaporama présenté, en concluant que les fonds propres représentent 19 mois de charge d'exploitation et que la situation est saine.

Il s'adresse ensuite à l'Assemblée :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association District de Football de la Creuse relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code du commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe des comptes annuels au paragraphe « Faits caractéristiques » ; et concernant notamment les suites du sinistre survenu sur le local de l'association, ainsi que la constitution d'une provision pour risques dans le cadre d'un litige.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas eu connaissance de documents financiers en lien avec la comptabilité qui pourraient être transmis aux membres de l'association.

Par conséquent, nous ne nous prononçons pas sur les autres informations financières, hormis le bilan et le compte de résultat, qui pourraient être communiquées aux membres.

Responsabilités du Président et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient au Président d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreur.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Président d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de Direction.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. »

APPROBATION DES COMPTES 2021/2022 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Président, en l'absence de question et aucun club ne sollicitant un vote à bulletin secret, met au vote à main levée les comptes de la saison 2023/2024, ainsi que l'affectation du résultat au report à nouveau.

Les comptes sont adoptés à l'unanimité des clubs présents.

DISCUSSION ET VOTE DU BUDGET 2024/2025

Bernard COUBRET présente le budget prévisionnel en apportant quelques précisions, notamment qu'un suivi de chaque poste sera effectué tous les trimestres.

BUDGET DISTRICT				
SAISON 2024/2025				
DEPENSES	Réalisé 22-23	Budget 23-24	Réalisé 23-24	Budget 24-25
Achats (fournitures, électricité, eau, équipements bureaux, téléphone, affranchissements)	18100	30000	28041	16000
Services extérieurs (Contrats - Location-Assurances-Honoraires-Cotisations)	11236	4000	19821	12000
		5950		
Salaires et charges + formation	112239	123000	138171	140000
Développement et animation du football District (équipements, ballons, restauration, stages, transport, objet promo...)	56650	21000	58452	50000
Impôts et taxes et charges financières	3146	3500	3145	3200
Fonctionnement et activité District (déplacements des membres, observations-contrôles des arbitres, remboursements de frais divers, dons frais des membres)	31146	23000	32486	34000
Amortissements et provisions	13078	15000	62719	15000
Charges exceptionnelles	17472	10200	2884	2000
TOTAL DEPENSES	263067	235650	345719	272200
RECETTES	Réalisé 22-23	Budget 23-24	Réalisé 23-24	Budget 24-25
Objets promo, écussons, livres, tablettes	70	1000	30	50
Amendes, sanctions, frais de dossier	28742	35000	30230	35000
Engagements (championnats, coupes) et cotisations - Frais de gestion - Remboursements divers	41948	38000	46635	50000
Subventions	145258	129000	126132	132000
Sponsors, partenaires, abandon de frais et autres	10291	11000	11883	16000
Recettes coupes	14435	20000	18988	19000
Produits financiers	1683	1650	7645	5000
Produits exceptionnels (y compris reprises provisions)	18942		300533	15150
TOTAL RECETTES	261369	235650	542076	272200
Résultat comptable :		-1698	196357	
				<i>Variation</i>
Retraitement hors charges et produits exceptionnels et provisions	<i>Dépenses</i>	245595	292835	47240
	<i>Recettes</i>	242427	241543	-884
		-3168	-51292	

En l'absence de remarque et de question, le Président met au vote ce budget.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des clubs présents.



INTERVENTION DES PERSONNALITES

Nicolas OLLIER, Chef du Service Jeunesse, Engagement et Sports indique que le District a sollicité la DDCSPP pour éventuellement obtenir une subvention suite à l'incendie du Siège Social, mais qu'elle n'a pas vocation pour accorder ce genre de subvention et regrette de n'avoir pu nous aider.

Il rappelle que l'Agence du Sport est la seule à pouvoir accorder des fonds réservés à la pratique et la formation.

Il précise une information importante : la DDCSPP peut maintenant obtenir le casier judiciaire des éducateurs et a connaissance de toutes les personnes licenciées, quel que soit le sport pratiqué.

Elle peut donc vérifier s'il y a un problème et éventuellement refuser l'agrément demandé pour un éducateur.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président apporte quelques informations.

Les travaux du bâtiment avancent.

La maçonnerie et l'isolation sont faits, le placo et l'électricité sont en cours.

Il espère que le nouveau bâtiment pourra être opérationnel courant avril.

Le montant des travaux est de 465.000 euros, des subventions exceptionnelles ont déjà été validées par la Fédération Française de Football, et il est espéré une réponse positive du Conseil Départemental.

Une aide de 40.000 euros a été sollicitée auprès de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine, mais la réponse est toujours en attente.

Serge AUBLANC doit rencontrer le nouveau Président de la Ligue pour évoquer le dossier.

Il évoque ensuite la revente de deux bungalows achetés par le District, le troisième étant conservé pour permettre aux techniciens de stocker du matériel.

Il précise que les clubs seront prioritaires pour le rachat si certains souhaitent se positionner.

Il rappelle ensuite que l'Assemblée Générale Elective de la Fédération Française de Football va bientôt se dérouler et que les clubs pourront voter électroniquement.

Il demande aux Président(e)s de clubs d'être très attentifs car, à partir de cette saison, la voix des clubs amateurs représentent un tiers de l'électorat, comme celle des Présidents de Ligues et de Districts.

Il évoque ensuite le week-end des bénévoles qui aura lieu à Clairefontaine les 29 et 30 mars 2025 et invite les clubs à faire des propositions pour participer à cette manifestation ouverte aux personnes licenciées dirigeantes ou volontaires comptant moins de 7 ans d'ancienneté.

M. LAFAYE, Président de St Sulpice le Guérétois évoque la seconde partie du championnat, en indiquant qu'il trouve la trêve hivernale trop longue pour certaines équipes.

M. LACAN rappelle que ce calendrier a été établi à titre expérimental et qu'il devra bien sûr être amélioré lors des saisons à venir.

Un échange s'installe ensuite sur le déroulement des Championnats de Départemental 3 et 4 quant à la volonté de certains de revenir à des phases de brassages.

Pour ceux le désirant, il est rappelé à tous qu'un vœu peut être proposé à l'Assemblée Générale.

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En l'absence d'autres questions, le Président clôture l'Assemblée Générale Financière à 20 heures 40 en remerciant les participants pour leur présence et les invitant à partager le pot de l'amitié.

Le Président : Serge AUBLANC.

La Secrétaire Générale : Michèle LORCERIE.



Bordereau hebdomadaire des rencontres

DIMANCHE 2 FEVRIER 2025

<u>Régional 2</u>						-	
Gouzon Avenir	/ ES Guérétoise	(19h00)	-		Samedi		
<u>Régional 3</u>						-	
Bourgageuf	/ FC 3 Vallées 86	(19h00)	-	Pasquet - Sertillage	Samedi		
<u>Féminines - Régional 2</u>						-	
ES Guérétoise	/ St Pantakéon	(13h00)	-	Soulaimana			
<u>U18 - Régional 2</u>						-	
Ste Feyre	/ Châtelleraut		-	Echa	Samedi		
<u>U16 - Régional 2</u>						-	
Feytiat	/ St Sulpice le Guérétois		-		Samedi		
<u>U15 - Régional 2</u>						-	
ES Guérétoise	/ Châtelleraut		-	Demasse - Villatte	Samedi		
<u>U14 - Régional 2</u>						-	
ES Guérétoise	/ Migne-Auxances	(13h00)	-	Le Cam	Samedi		
<u>Coupe Nouvelle Aquitaine U15 Féminines - Deuxième tour</u>						-	
Ambazac	/ Foot Génération 2000		-		Samedi		
	/		-				
<u>Coupe de la Creuse - 8^{èmes} de Finale</u>						-	
St Sébastien-Azéables	/ St Sulpice le Guérétois		-	Bouyeron	à Azéables		
Chénérailles	/ Auzances		-	Chatain			
Felletin	/ Chambon		-	Faris			
St Agnant de Versillat	/ Boussac		-	Pasquet			
Bénévent-Marsac	/ Aubusson EF		-	Diedhiou	à Bénévent		
	/		-				
<u>Coupe Jean Bussière - 8^{èmes} de Finale</u>						-	
St Fiel	/ Ste Feyre		-	Bigot			
Felletin	/ Bourgageuf	(13h00)	-				
Mérinchal	/ ES Guérétoise		-	Belfodil			
Aubusson EF	/ Gouzon Avenir		-	Diallo			
Peyrat la Nonière	/ Bénévent-Marsac	(19h00)	-	Gatier	Samedi		
Sardent	/ Boussac	(13h00)	-				
Clugnat	/ Auzances	(13h00)	-				
St Vauray	/ St Agnant de Versillat		-	Dongmo Tiomela			
	/		-				
	/		-				
	/		-				
	/		-				



DESIGNATIONS

OFFICIEL		Date	Heure	Rencontre	Niveau	Poste
Nom	Prénom					
BELFODIL	Khaled	02/02/25	15h00	Mérinchal / ES Guérétoise	C. Bussière	Central
		08/02/25	19h00	Boussac / Bourgneuf	R3	AA 2
BIGOT	Jean-Christophe	01/02/25	15h30	Ahun / Chénérailles	Fém. D1	Central
		02/02/25	15h00	St Fiel / Ste Feyre	C. Bussière	Central
BOSLE	Alain	02/02/25	15h00	Sardent / Ajain	C. Andrivet	Central
BOUYERON	Fabrice	02/02/25	15h00	St Sébastien-Azérables / St Sulpice le Guérétois	C. Creuse	Central
		09/02/25	15h00	Bénévent-Marsac / ES Guérétoise	D1	Central
CHARVILLAT	Mathieu	08/02/25	15h30	Ahun / Mérinchal	Fém. D1	Central
CHASSAGNE	David	02/02/25	15h00	St Dizier-Leyrenne / St Maurice ES	C. Andrivet	Central
CHATAIN	Rodolphe	02/02/25	15h00	Chénérailles / Auzances	C. Creuse	Central
		09/02/25	15h00	Ste Feyre / St Agnant de Versillat	D1	Central
CHIRADE	Christian	02/02/25	15h00	Mautes / Peyrat la Nonière	C. Andrivet	Central
CHOLIN	Christophe	02/02/25	15h00	Nouziers-La Cellette / Mainsat-Sannat	C. Andrivet	Central
CHRISTY	Cédric	01/02/25	19h00	Châteauneuf-Neuic / Ussel	R3	Central
		08/02/25	20h00	Bessines-Mortierolles / FC 3 Vallées 86	R3	Central
COLLIN	Philippe	01/02/25	19h00	Bourgneuf / FC 3 Vallées 86	R3	Observateur
DEMASSE	Enzo	01/02/25	15h00	ES Guérétoise / Châtellerault	U15 R2	Central
DESGRANGES	Titouan	08/02/25	13h00	ES Guérétoise / Chauvigny	U14 R2	Central
DIALLO	Alpha Bappa	02/02/25	15h00	Aubusson EF / Gouzou Avenir	C. Bussière	Central
DIEDHIOU	Ameth Saloum	02/02/25	15h00	Bénévent-Marsac / Aubusson EF	C. Creuse	Central
		09/02/25	15h00	St Sulpice le Guérétois / Nouaille	R3	AA 2
DONGMO TIOMELA	Debrice	02/02/25	15h00	St Vauray / St Agnant de Versillat	C. Bussière	Central
DURAND	Emma	08/02/25	15h00	Limoges Football / Cauderan AGJA	U17 R1	Central
ECHA	Swaly	01/02/25	15h00	Ste Feyre / Châtellerault	U18 R2	Central
		08/02/25	15h00	La Souterraine-Bénévent-Dun / St Sulpice le Guérétois	U15 Dis.	Central
ELIE	Dimitri	09/02/25	15h00	Jarnages-Parsac / Ahun	D2	Central
FARIS	Abdelkrim	02/02/25	15h00	Felletin / Chambon	C. Creuse	Central
GATIER	Didier	01/02/25	19h00	Peyrat la Nonière / Bénévent-Marsac	C. Bussière	Central
GIRON	Ludovic	02/02/25	15h00	Flayat / Jarnages-Parsac	C. Andrivet	Central
GOMOT	Valentin	08/02/25	13h00	ES Guérétoise / St Junien	U13 LFNA	Central
KOCAAGA	Recep	02/02/25	15h00	Fursac / Vallière	C. Andrivet	Central
		08/02/25	19h00	Bourgneuf / St Sébastien-Azérables	D2	Central
LE CAM	Suncho	01/02/25	13h00	ES Guérétoise / Migne-Auxances	U14 R2	Central
LONCLE	Francois	08/02/25	19h00	Boussac / Bourgneuf	R3	AA 1
MULHEM	Stéphane	08/02/25	15h00	Ste Feyre / Cognac Football	U18 R2	Central
OVAN	Jean-Louis	01/02/25	19h00	Sireuil / Chauray	R2	Observateur
PAIREAU	Julien	08/02/25	15h00	Auzances / St Fiel	U15 Dis.	Central



DESIGNATIONS

OFFICIEL		Date	Heure	Rencontre	Niveau	Poste
Nom	Prénom					
PASQUET	Richard	01/02/25	19h00	Bourganeuf / FC 3 Vallées 86	R3	AA 1
		02/02/25	15h00	St Agnant de Versillat / Boussac	C. Creuse	Central
		09/02/25	15h00	St Sulpice le Guérétois / Nouaille	R3	AA 1
PEDARD	Laurent	02/02/25	15h00	Méasnes / St Sulpice-St Georges	C. Andrivet	Central
RAYMOND	Gabriel	08/02/25	15h00	ES Guérétoise / Parthenay-Viennay	U15 R2	Central
RENAUD	Aurélien	02/02/25	15h00	Clugnat / Champagnat	C. Andrivet	Central
SERTILLANGE	Fabienne	01/02/25	19h00	Bourganeuf / FC 3 Vallées 86	R3	AA 2
SIKA	Saïdou	02/02/25	15h00	Lussat / St Fiel	C. Andrivet	Central
		07/02/25	19h30	St Agnant de Versillat / Lussat-Chambon	Fém. D1	Central
SIMONET	Didier	02/02/25	15h00	FC Guéret / Ahun	C. Andrivet	Central
SOULAIMANA	Fayhane	02/02/25	13h00	ES Guérétoise / St Pantaléon	Fém. R2	Central
VANNIER	Patrice	02/02/25	15h00	Creuse Avenir 2005 / Grand-Bourg	C. Andrivet	Central
VILLATTE	Jean-Claude	01/02/25	15h00	ES Guérétoise / Châtelleraut	U15 R2	Observateur
		08/02/25	15h00	Ste Feyre / Cognac Football	U18 R2	Observateur
VILLIERS	Gabin	08/02/25	15h00	La Souterraine-Bénévent-Dun / Pôle Sud Creuse	U15 Dis.	Central





SOIRÉE CHOUCROUTE

Organisé par

Samedi 8 Février 2025



19h30

Salle des fêtes de Bétête

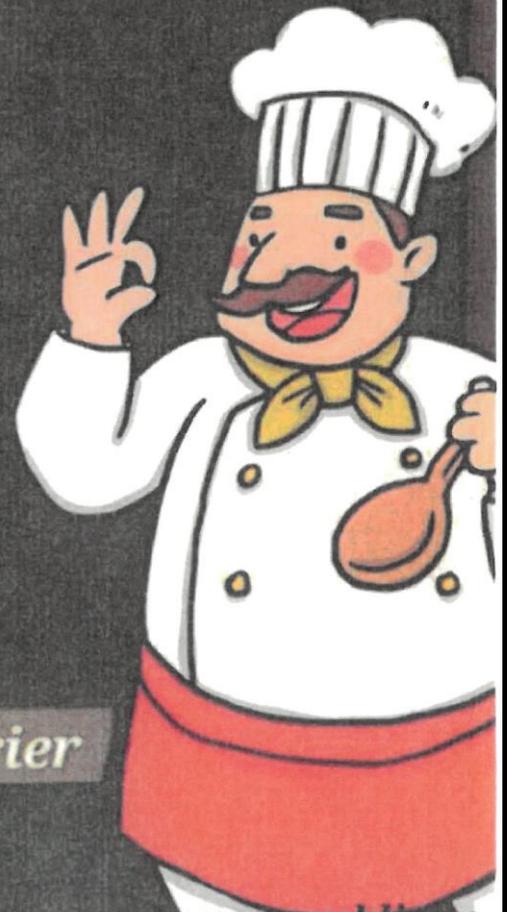
Crudités
Choucroute
Fromage
Dessert

20€ par personne

Réservation avant le 1 Février

Florent : 06 42 54 94 69

Brigitte : 05 55 80 72 78





CHAMBON SUR VOUEIZE CONCOURS *de Belote!*

SALLE DES FETES

20H



SAMEDI 8 FEVRIER

*Nombreux
Lots
à gagner!*

JAMBONS - RICARD -
BONS D'ACHAT - REPAS
1 LOT PAR PARTICIPANT

14€ / ÉQUIPE - INSCRIPTIONS SUR PLACE

BUVETTE - RESTAURATION





Soirée 80's

08/02/2025

START 22H

10€ AVEC 1 CONSO

Ouvert à tous

ESPACE ANDRÉ LEJEUNE



L'ESG
vous entraîne
au bout de la nuit

Animation
Adas Music





AVENIR SPORTIF DE GOUZON

09

DIMANCHE
FÉVRIER

Salle
Polyvalente
GOUZON

L

Soirée animée par **Mickaël**

Ouverture des portes 13 H 00 – Début des jeux 14 H 00

O

3 000 € de LOTS
15 PARTIES

BONS D'ACHAT ALIMENTAIRE ET CARBURANTS
CONTAINERS ET POUBELLES GARNIES
REPAS GASTRONOMIQUES
ET BEAUCOUP D'AUTRES DOUCEURS...

T

PARTIE SPÉCIALE
BON D'ACHAT de 300€

O

TOMBOLA

2 Repas Gastro – 2 Apéros – 1 Bon d'achat

Cartons à la soirée

5 € l'un – 15 € les 4 – 20 € les 7 ou plaque de 6 +1

30 € les 12 – 50 € les 24 – 100 € les 50



Réservations au
06 85 44 74 38
06 64 19 80 61

BUVETTE
GÂTEAUX
SANDWICHES
SUR PLACE



REPAS ASIATIQUE

SAMEDI 15 FEVRIER - 19H30

GOUZON - SALLE POLYVALENTE

MENU (fait maison)



COCKTAIL

NEMS

FILET MIGNON DE
PORC LAQUÉ

RIZ CANTONNAIS

DESSERT

CAFÉ

Plat de substitution :
Filet mignon rôti, riz

ADULTES 18 €

ENFANTS 12 € (- de 18 ans)

RÉSERVATION AVANT LE 5 FEVRIER

Vincent : 06.47.83.97.27 - Dominique : 06.89.89.68.12

Angélique : 06.16.09.95.40

ORGANISÉ PAR FOOT GENERATION 2000





Concours de Belote

Samedi 15 Février 2024

Salle des fêtes de Naillat

À partir de 19h30

18€ par équipe



Bon d'achat, cochon détaillé,
bouteilles....

Un lot pour tous les participants

Un lot pour la première équipe
féminine



Buvette



Sandwich



CENTRE
FRANCE

partenaire
de la vie locale



IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique



DUN LE PALESTEL

Salle « La Palestel »

SAMEDI 1^{er} MARS À 20H

OUVERTURE DES PORTES À 18H30

SUPER LOTO

LOTS

**BONS D'ACHATS DE 500€ - 200€ - 150€ /
ÉLO / TÉLÉVISION / PETIT ÉLECTROMÉNAGER /
OUTILLAGE / JAMBON / PANIERS GARNIS
ET DE NOMBREUX AUTRES LOTS...**

**ORGANISATION : UNION NATIONALE DES ARBITRES DE FOOTBALL -
SECTION DÉPARTEMENTALE DE LA CREUSE**

Renseignements et Réservations :

06 41 56 40 99 et 06 80 28 83 93








JEUDI 1ER MAI 2025

L'ENTENTE SPORTIVE MARCHOISE VOUS INVITE À LA

SOSTRA CUP

2025

TOURNOI U11 & U13

BUVETTE & RESTAURATION
SUR PLACE

1 ALLÉE DU CHEIX
23300 LA SOUTERRAINE








SOSTRA CUP 2025

**REPAS DES ÉQUIPES
(9€ PAR JOUEUR)**

**SANDWICH
(SAUCISSES OU MERGUEZ)
BARQUETTE DE FRITES
COMPOTE
BOISSON**

**INSCRIPTIONS & RENSEIGNEMENTS
AVANT LE 10 AVRIL 2025**

**ALEXANDRE RAYMOND
06.46.08.58.44
544360@LFNA.FR**

RETROUVEZ-NOUS !

HTTPS://WWW.ESMARCHOISE.FR

ESMARCHOISE ESM_LASOUTERRAINE






















UNION NATIONALE DES ARBITRES DE FOOTBALL
SECTION DEPARTEMENTALE DE LA CREUSE



Déclarée le 4 Mai 1979 sous le N° 03076
Siège social : DISTRICT de FOOTBALL BP2 23001 GUERET CEDEX

Philippe LALANDE
Président
8 la Bernardière
23 360 LOURDOUEIX ST PIERRE

BULLETIN D'ADHESION 2024 / 2025

A l'attention de tous les arbitres de la Creuse et des sympathisants adhérents de l'**UNAF23**.
Bulletin à retourner à **Philippe LALANDE** – 8 Labernardière – 23360 Lourdoueix St Pierre
Accompagné du montant de la cotisation 2024/2025 **35 €**
Si vous voulez faire un virement, utilisez le RIB ci-dessous

Civilité : Mme Mlle M.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse complète :

Code Postal : _____ Commune : _____

Téléphone Fixe : _____ Portable : _____

Email : _____

Né(e) le : / / à :

Situation : Célibataire Marié(e)

Catégorie : Arbitre en activité Ancien arbitre Jeune arbitre Dirigeant

Club d'Appartenance :

Adresse mail du club _____



BANQUE POPULAIRE
AQUITAINE
CENTRE ATLANTIQUE
BANQUE & ASSURANCE

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

IBAN / BIC

Code Banque 10907	Code Guichet 00250	N° de Compte 64219293660	Clé RIB 43	Destinataire du relevé <i>Space intended for the recipient</i>
Domiciliation / Paying Bank BPACA GUERET				
Identifiant international de compte bancaire IBAN : FR76 1090 7002 5064 2192 9366 043 <i>International Bank Account Number</i>			Identifiant international de l'établissement bancaire BIC : CCBPFRPPBDX <i>Bank Identification Code</i>	

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

This statement is intended to be delivered to those of your creditors or debtors who have transactions posted to your account (credit transfer, invoice payments, etc.)

Titulaire du compte / Account holder
ASS UNAF 23
DISTRICT DE FOOTBALL
17 RUE JEAN BUSSIERE
23000 GUERET

Téléphone : 05 44 30 00 15 - Portable : 06 09 37 74 82 - Email : philippe.lalande590@sfr.fr



Amicale des éducateurs de la CREUSE

BULLETIN D'ADHESION - saison 2024-2025

NOM – Prénom :

Né(e) le : / / à

Adresse :

Code Postal : Ville :

Profession : Mail :@

Téléphone portable : Téléphone fixe :

Diplôme(s) obtenu(s)	Date d'obtention	Lieu d'obtention (Département)	Diplôme(s) obtenu(s)	Date d'obtention	Lieu d'obtention (Département)
Animateur			DES (DEF ou BEES 2)		
Jeune Animateur			DEPF (ou BEES 3)		
CFF1 (ou Initiateur 1)			BEFF (ou Certificat de formateur)		
CFF2 (ou Initiateur 2)			Certificat Préparateur Athlétique FFF		
CFF3 (ou Anim. Sé)			Certificat Entraîneur Gardiens FFF		
DF Jeunes			Certificat FUTSAL (base, perf)		
DF Seniors			Autre(s) Diplôme(s) :		
BMF (ou BEES 1)					
BEF (BEES1 ou DEF)					

CFI ou modules	U6/U9	U10/U13	U14/U19	Seniors	Autre :
DATE FORMATION	/ /	/ /	/ /	/ /	/ /
LIEU					

CLUB : Catégorie(s) entraînée(s) : Fonction(s) au sein du club :

ADHERE à l'Amicale des Educateurs de la CREUSE

Montant de la cotisation/adhésion 2024-2025 : 20€

(comprend l'abonnement à «l'Entraîneur Français», les publications de l'AEF, et l'accès restreint aux «pages adhérents», l'accès à la Boutique et un ensemble de services selon le département d'adhésion)

En complément :

j'adhère je n'adhère pas au GROUPEMENT DES EDUCATEURS DE FOOTBALL (G.E.F.) = 3 €

- J'autorise Je n'autorise pas (*) par la présente adhésion, l'Amicale des éducateurs de football à faire paraître mes coordonnées (adresse, téléphone, mail.) et toute photo ou vidéo où je figurerais, **dans le cadre de l'Amicale, pour sa promotion et son fonctionnement**, conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 (art.27, droit d'accès et de rectification).
- J'autorise Je n'autorise pas (*) l'AEF à m'envoyer des mails ou newsletters d'information (non publicitaires)
- J'autorise Je n'autorise pas (*) l'AEF à m'envoyer des SMS d'information interne (non publicitaires)

(*) cocher la case validée

Fiche d'adhésion à renvoyer avec votre règlement (chèque) au contact de l'AEF départementale choisie

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association départementale choisie. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à contact@aeffoot.com. Vos coordonnées pourront être cédées à des partenaires. Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre :



AMICALE DES EDUCATEURS DE FOOTBALL

Saison 2024-2025

CHARTRE DE COMPORTEMENT DE L'EDUCATEUR

Je m'engage à :

Etre exemplaire et maître de moi en toute circonstance

Apprécier la victoire – Accepter la défaite avec objectivité

Etre sportif et fair-play dans mes relations

Veiller à la bonne conduite de mes joueurs

Refuser les formes de contestation et de tricherie

Respecter les partenaires, adversaires, arbitres, éducateurs, officiels

Mieux connaître et bien transmettre les règles du jeu

Etre animé par l'esprit du jeu

Garantir l'éthique et l'équité sportive

Signature